



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN PROJET PARTICULIER RÉSOLUTION CA20 20 0108 (PP-17)

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté la résolution suivante :

CA20 20 0108 Projet particulier visant à détruire les quatre bâtiments existants afin de construire environ 1 004 logements ainsi que des locaux commerciaux sur le site situé à l'intersection du boulevard Newman et de la rue Léger. Les logements seraient répartis dans deux bâtiments. Les usages commerciaux seraient situés à l'étage et au rez-de-chaussée du bâtiment à l'angle du boulevard Newman et de la rue Léger (PP-17).

Cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Cette résolution est entrée en vigueur le 21 avril 2020 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville à l'égard de cette résolution.

La résolution peut être obtenue du bureau de la secrétaire d'arrondissement, en soumettant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 23 avril 2020.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

COMING INTO EFFECT OF A PARTICULAR PROJECT RESOLUTION CA20 20 0108 (PP-17)

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted the following resolution:

CA20 20 0108 Particular project authorizing the demolition of the four existing buildings in order to build approximately 1004 dwellings as well as commercial spaces on the site located at the intersection of boulevard Newman and rue Léger. The dwellings would be distributed between two buildings whereas the commercial spaces would be located on the ground and first floors of the building to be built at the intersection of boulevard Newman and rue Léger. (PP-17)

This resolution is deemed to be in conformity with the objectives of the Land Use Planning and Development Plan and the provisions of the complementary document of the Montréal agglomeration.

This resolution has taken effect on April 21, 2020, the date that the certificate of conformity was delivered by the *Greffier* of the Ville de Montréal.

The resolution can be obtained from the office of the Borough Secretary, by submitting a request to this effect by email at greffelasalle@montreal.ca.

GIVEN AT LASALLE, on April 23, 2020.

Nathalie Hadida
Borough Secretary